



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 10 décembre 2021
DOSSIER N° 2021 CP12 D 07 22

Objet : **Renouvellement de la délégation de service public pour la restauration scolaire de la cité scolaire internationale Europeole**

Politique : **Education**

Programme :

Opération :

Service instructeur : DEJS/MCO

Sans incidence financière

Répartition de subvention

Imputations

Montant budgété

Montant déjà réparti

Montant de la présente répartition

Solde à répartir

Programmation de travaux

Imputations

Montant budgété

Montant déjà réparti

Montant de la présente répartition

Solde à répartir

Conventions, contrats, marchés

Imputations

Autres (à préciser)

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 10 décembre 2021

DOSSIER N° 2021 CP12 D 07 22

Numéro provisoire : 3428 - Code matière : 1.2.1

Délégation de la commission permanente (*références délégation - articles*) :Domaine contractuel
- se prononcer sur le principe de toute délégation de service public local dans les conditions prévues par l'article L.1411-4

Acte réglementaire ou à publier : Oui

Dépôt en Préfecture le : 10-12-2021

Exécutoire le : 10-12-2021

Publication le : 10-12-2021

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE

La commission permanente,

Vu le rapport du Président N°2021 CP12 D 07 22,

Vu l'avis de la Commission Education, jeunesse, sport,

DECIDE

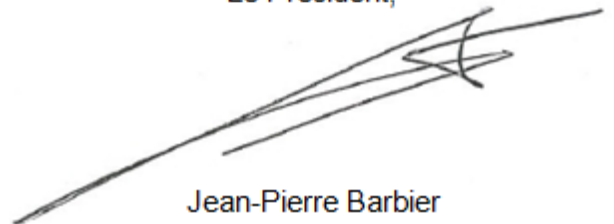
- d'approuver, conformément à l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales, le principe de renouvellement de la délégation de service public relative à la restauration scolaire de la cité scolaire internationale Europole en confiant à un délégataire :

- l'ensemble des prestations susvisées en cohérence avec les objectifs fixés par le Département en matière de qualité du service de la restauration scolaire,
- l'exploitation et l'entretien des locaux, équipements et matériels nécessaires à l'exécution du service délégué et mis à disposition par le Département,
- le recouvrement des recettes provenant des usagers du service en contrepartie des dépenses qu'il effectuera dans le cadre de ses prestations ;

- d'autoriser le lancement de la procédure en vue de désigner un délégataire et accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape. The signature is positioned above the printed name 'Jean-Pierre Barbier'.

Jean-Pierre Barbier